

Défense de l'esprit mutualiste

SOLIDARITE, DEMOCRATIE, RESPONSABILITE

Roissy, le 23 novembre 2015 – n° 25/15

L'Assemblée Générale de la MNPAF s'est réunie le 4 novembre pour présenter son rapport d'activité et les comptes annuels de la mutuelle.

Les délégués Force Ouvrière **ont voté** pour les propositions de délibération. Nous avons participé tout au long de l'année aux différentes commissions qui ont proposé au CA ces décisions et dans l'ensemble nous avons été entendus.

- **C'est cela être RESPONSABLE, participer aux études puis assumer ses choix lors du vote.**

Les membres de cette assemblée seront tous renouvelés à l'occasion des élections qui se dérouleront du 3 décembre au 7 janvier.

Ces élections se dérouleront à la fois par **vote électronique** et par **correspondance**. Le vote électronique est simple et rapide, il est sécurisé, il est sûr. Le vote électronique est prioritaire si vous votez deux fois.

- Vous recevrez tout le matériel de vote à domicile et la Direction de la MNPAF vous permettra de récupérer, **en cas de non réception**, un deuxième lot de documents, votre carte de vote et votre code unique et personnel, sur simple demande.

Ce sont ces 99 membres, dont les 25 administrateurs du Conseil d'Administration qui décident des orientations de la mutuelle.

Ils interviennent pour fixer les **cotisations**, pour déterminer les niveaux des **remboursements** (dans le respect des limites réglementaires), pour décider de **l'avenir de votre mutuelle**.

- **La DEMOCRATIE que nous défendons, s'appuie sur la participation de ceux qui détiennent le pouvoir de choisir leur représentant par le vote,**



Alors, soyez ACTEURS de Votre Mutuelle,

Dès réception du matériel de vote

Votez pour la liste « DEFENSE DE L'ESPRIT MUTUALISTE »

Ces dernières années ont été riches en nouveaux textes et obligations.

- Tout d'abord, **l'Accord National Interprofessionnel (ANI)**, qui nous a contraint, lors des négociations pour le renouvellement de l'accord « Régime complémentaire des frais de santé » entre Air France et la MNPAF, à **repenser l'équilibre des cotisations** (pour mémoire 1,396 % pour le salarié et 1,104 % pour la Compagnie) : la Direction d'Air France a appliqué a minima l'ANI en proposant de prendre les 50 % de la part employeur et **rien de plus** que le montant des cotisations versées cette année (environ 24 millions d'euros), obligeant à baisser la cotisation des salariés mais **en privant la MNPAF de près de 6 millions d'euros** de ressources annuelles !
- Le **Contrat d'Accès aux Soins** (dit accord CAS du 8 décembre 2012) conclut par la Sécurité Sociale avec les médecins nous oblige désormais à **limiter les remboursements des médecins** du secteur 2 ou de ceux disposant d'un droit à dépassement permanent (DP) selon qu'ils auront signé ou pas ce contrat, apportant **complexité** et un **risque supplémentaire de reste à charge** pour nos adhérents !
- Le **Contrat responsable et solidaire**, prévu dans le cadre de la loi de financement de la Sécurité Sociale (LFSS), **est la fin de l'autonomie** pour les mutuelles de fixer elles-mêmes leurs remboursements, **dans l'espoir** de réduire l'appétit des professionnels de santé si friands en dépassements d'honoraires !

Tout au long des commissions et des discussions pour la mise à jour du nouveau cahier des prestations, nous avons cherché à **limiter les impacts négatifs** pour les adhérents de la MNPAF, nous avons même proposé **de développer certains nouveaux remboursements** en échange de la limitation de certains remboursements jugés excessifs.

➤ **Le CA et l'AG du 4 novembre ont validé ces choix.**

Tout au long de ces commissions, **vos délégués ont été volontaires, motivés, rigoureux et compétents.**

En 1990, lorsque nous avons activement participé à la création de la MNPAF, nous avons mis en place une solidarité inter générationnelle et inter catégorielle.

➤ **Année après année, cela a été remis en question par une politique qui semble pousser notre régime Complémentaire des frais de santé vers la rentabilité absolue et la privatisation. C'est inacceptable !**

Depuis la création de la MNPAF, nous avons géré vos cotisations pour en obtenir le meilleur rendement, en termes de parts de prestations reversées avec des frais de gestion réduits autant que c'était possible.

➤ **Cela a été remis en question par la taxation à outrance de notre régime trop bien géré sûrement (Taxe sur les contrats d'assurance, Impôt société etc...) !**

Tout au long de ces années, vos délégués se sont battus pour conserver une mutuelle qui ne soit pas un simple contrat d'assurance, mais un vrai service pour les personnels d'Air France et leurs familles.

Votre santé n'est pas une marchandise,

Défendons l'esprit mutualiste SOLIDAIRE !

Votez pour la liste « Défense de l'esprit mutualiste »

**Avec vous et pour vous depuis 1990,
William SCHAAR, tête de liste**